

Coalition québécoise pour le contrôle du tabac

819 rue Roy Est, Montréal (Québec) H2L 1E4; téléphone : (514) 598-5533; télécopieur : (514) 598-5283

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion, vendredi le 29 janvier 1999

Rencontre imminente de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac avec le ministre Bernard Landry

Montréal, le 29 janvier 1999 – « Aucune décision n'est encore prise sur l'augmentation éventuelle de la taxe sur le tabac ». C'est ce qu'a affirmé cette semaine le ministre Bernard Landry à Louis Gauvin, coordonateur de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac lors d'une conversation téléphonique.

Tout en reconnaissant, d'une part, que les hausses récentes des prix des cartouches de cigarettes chez nos voisins du sud laissent une marge de manœuvre aux gouvernements du Québec et du Canada pour hausser les taxes et, d'autre part, qu'une hausse des prix est une mesure éprouvée pour faire baisser la consommation des produits du tabac chez les jeunes, le ministre Landry affirme avoir commandé une étude technique pour connaître l'impact d'une hausse de taxes sur le phénomène de la contrebande.

« Cette conversation téléphonique avec le ministre vient démentir la rumeur voulant que la décision du gouvernement du Québec soit déjà arrêtée, mais elle ne nous assure pas que monsieur Landry donnera suite à nos demandes » a affirmé Louis Gauvin. « Le ministre a aussi accepté de nous rencontrer très rapidement afin que nous puissions faire valoir encore une fois l'importance de sa décision sur la santé des québécois et plus particulièrement sur le tabagisme chez les jeunes ».

Rappelons que le 12 janvier dernier, la Coalition québécoise sur le contrôle du tabac demandait une augmentation substantielle des taxes sur le tabac de manière à constituer un fonds d'aide à la lutte au tabagisme. Selon les organismes de santé, cette hausse s'avère justifiée compte tenu que le prix d'une cartouche de cigarettes en Ontario et au Québec est de \$15 inférieur au prix exigé dans les états américains frontaliers.

-30-

Renseignements :

- Louis Gauvin : (514) 598-5533; pagette (514) 361-7046

La Coalition québécoise pour le contrôle du tabac comporte plus de 700 organisations membres, dont des municipalités, des CLSCs, des organismes de santé publique, des hôpitaux, des commissions scolaires et des groupes communautaires qui réclament une série de mesures législatives pour contrôler le tabac, dont l'allocation d'une part appropriée des revenus gouvernementaux provenant du tabac pour financer les campagnes d'éducation et d'information, les programmes de prévention, les recherches et les coûts de santé attribuables au tabac.